



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID 19
254 VERBALISATIONS CES DERNIÈRES 24H**

22/03/20

Depuis la mise en œuvre des mesures de restriction de déplacement, la gendarmerie et la police nationales ont dressé **867 contraventions** de 135 euros.

Pour la journée écoulée, **254 personnes** ont été verbalisées.

Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, salue l'engagement des forces de l'ordre et les remercie pour leur mobilisation, qui n'a qu'un seul objectif : permettre de sortir le plus vite et le moins gravement de cette épidémie en cassant la propagation du coronavirus.

***Pour rappel, les déplacements sont interdits** sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être systématiquement muni d'une attestation, accompagnée de tout autre justificatif utile, en particulier de l'employeur :*

- se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
- faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
- se rendre auprès d'un professionnel de santé,
- se déplacer pour la garde de ses enfants ou soutenir les personnes vulnérables ;
- sortir ses animaux à proximité de son domicile ;
- faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel autour de son domicile et sans aucun rassemblement.

*L'attestation est individuelle et à **remplir pour chaque déplacement**, sauf pour se rendre de son domicile à son travail, avec dans ce cas un justificatif de déplacement professionnel rempli par l'employeur, valable pour l'ensemble de la période de restriction.*

*Il convient de se déplacer **individuellement** et non pas en groupe, sauf nécessité justifiée.*

Depuis samedi 21 mars, l'accès aux parcs, jardins, espaces forestiers, cheminements des berges de rivières, fleuves, lacs et plans d'eau artificiels, est interdit par arrêté préfectoral.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02